

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU  
MRC DES BASQUES**

**13 janvier 2020**

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi le 13 janvier 2020, à laquelle étaient présents :

Monsieur	Alain Bélanger
Mesdames	Louiselle Rioux Tania Gagnon-Malenfant Nancy Gagné
Messieurs	Frédéric Bastille Frédéric Leblond Jean-Claude Caron

Tous les conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Alain Bélanger, maire.

Était également présent à ladite assemblée M. Daniel Dufour, directeur général de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**2020-01-001**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Claude Caron  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** l'ordre du jour soit et est adopté tout en ajoutant les points suivants:

- 14.1 Résolution - Désignation du secrétaire-trésorier adjoint comme représentant autorisé et responsable des services électroniques auprès de Revenu Québec
- 14.2 Résolution - Nomination du secrétaire-trésorier adjoint comme administrateur principal pour les transactions par Accès D
- 14.3 Résolution - Modification de signataire pour les chèques bancaires
- 14.4 Résolution - détenteurs de la carte VISA corporative
- 14.5 Résolution - signataire autorisé - formulaire de sinistres no 2F

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2020-01-002**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2019**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019 et ceux des séances spéciales du 16, 17 et 19 décembre 2019 soient et sont adoptés tels que déposés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**CORRESPONDANCE**

La correspondance est passée en revue.

2020-01-003

**APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2019**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 3.1 du *Règlement no 314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*, le trésorier a déposé aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu la liste des chèques émis et la liste des comptes payés en date du 31 décembre 2019;

**ATTENDU QUE** le trésorier a également déposé aux membres du conseil de la municipalité la liste des comptes qui restent à payer pour le mois de décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**DE PRENDRE ACTE** du dépôt de la liste des chèques émis, salaires payés, des comptes payés par dépôt direct et des comptes payés par prélèvements en date du 31 décembre 2019 totalisant la somme de 252 162.35 \$, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

**D'APPROUVER** la liste des comptes qui restent à payer pour la période du 1<sup>er</sup> décembre au 31 décembre 2019, pour un montant de 118 100.15 \$ dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

**QUE** le trésorier soit et est autorisé à émettre les chèques en paiement des comptes qui restent à payer et ce, en imputant les sommes nécessaires à même les codes budgétaires appropriés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les listes de comptes précitées.

---

Daniel Dufour, secrétaire-trésorier

2020-01-004

**RÉSOLUTION - DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Le maire dépose le rapport faisant état des actions posées afin de se conformer à la politique de gestion contractuelle de la Municipalité au cours de l'année 2019.

2020-01-005

**RÉSOLUTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 431 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ATTENDU** l'article 491 du Code municipal du Québec permet au conseil municipal d'adopter un règlement pour sa régie interne et pour le maintien de l'ordre durant ses séances;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2019 par madame la conseillère Louiselle Rioux ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été présenté avec l'avis de motion;

**ATTENDU QU'**une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal 3 jours ouvrables avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le règlement numéro 431 concernant la régie interne du conseil municipal soit et est adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-01-006

**RÉSOLUTION - ADOPTION DU PLAN DE MISE EN OEUVRE DU SCHEMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE**

**ATTENDU QUE** la MRC des Basques a complété un projet de schéma révisé de couverture de risques pour son territoire et ce, tel que requis par l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie (chapitre S-3.4);

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie, la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu doit adopter un plan de mise en œuvre comprenant les actions dont elle sera en charge en vertu de ce schéma révisé;

POUR CES MOTIFS,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le Conseil municipal de Saint-Jean-de-Dieu adopte le plan de mise en œuvre dudit schéma révisé comprenant les actions dont la municipalité sera en charge, pour la période 2020-2025, en matière de sécurité incendie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-01-007

**RÉSOLUTION -MANDAT À LA FIRME « RAYMOND CHABOT GRANT THORTON » POUR LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a observé depuis le début de l'actuel mandat certaines difficultés aux Services des travaux publics et qu'il a identifié certains enjeux;

**CONSIDÉRANT QUE** ces difficultés et ces enjeux peuvent entraver le déroulement optimal des opérations de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'apporter des améliorations et de favoriser l'optimisation des ressources de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu mandate la firme « Raymond Chabot Grant Thorton » afin que soit élaboré un diagnostic organisationnel suivant sa proposition de services transmise en date du 7 janvier 2020 s'établissant à 11 960.00 \$ plus taxes;

**QUE** le conseil municipal autorise M. Daniel Dufour, directeur général, à signer tous les documents requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2020-01-008**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 433 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

Mme la conseillère Louiselle Rioux donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 433 concernant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques.

Un projet de règlement est déposé séance tenante.

**2020-01-009**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 150 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 150 000 \$ AUX FINS DU FINANCEMENT DU PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES (PHASE 1)**

M. le conseiller Frédéric Leblond donne AVIS DE MOTION à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 434 décrétant une dépense de 150 000 \$ et un emprunt de 150 000 \$ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques (phase 1).

Un projet de règlement est déposé séance tenante.

**2020-01-010**

**RÉSOLUTION -SIGNATAIRES AUTORISÉS - CONTRATS DE VENTE D'ÉNERGIE À PARTIR DU RÉSEAU DE CHALEUR À LA BIOMASSE FORESTIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les contrats de vente d'énergie liant la corporation municipale à divers clients du réseau de chaleur sont arrivés à échéance;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun tarif n'a été fixé pour la période suivant l'échéance initiale desdits contrats;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu approuve les termes des contrats de vente d'énergie intervenus avec la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs et les Habitations du Jardin fixant à 0.0861\$ / kwh le tarif applicable pour la période de chauffe 2019-2020;

**QUE** M. Alain Bélanger, maire, et M. Daniel Dufour, directeur général, soient et sont autorisés à signer les contrats susmentionnés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-01-011

**RÉSOLUTION - CONTRIBUTIONS ET ADHÉSIONS PAR LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs accordés aux municipalités en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant une aide octroyée en matière d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt général des citoyens et des citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Saint-Jean-de-Dieu des activités récréatives, culturelles, sociales, sportives et autres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond  
Et unanimement **RÉSOLU** par les conseillers présents

**QUE** le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la municipalité verse les sommes suivantes à titre de contributions financières ou abonnements annuels:

<b>Corporations / organismes</b>	<b>Contribution</b>
Chambre de commerce de Saint-Jean-de-Dieu (dépenses de fonctionnement)	2 700.00 \$
Corp. de dév. socio-économique de SJDD (fonctionnement)	2 340.00 \$
Tournoi Pistolo	150.00 \$
Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent	9 673,54 \$
Croix-Rouge canadienne	275,06 \$
Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives	327,68 \$
PG Solutions	7 824,06 \$
Corporation touristique de Saint-Jean-de-Dieu	8 000.00 \$
Québec municipal (service internet)	334,94 \$
ADT (télésurveillance des alarmes)	506.90 \$
Électronique Mercier (lien 911)	2 418.47 \$
Fédération Québécoise des municipalités	1 473,86 \$
Bal des finissants des élèves du 5e secondaire	100.00 \$
Association des Directeur municipaux du Québec	1 820.42 \$
École secondaire de Trois-Pistoles (Défi Pierre-Lavoie )	50.00 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-01-012

**RÉSOLUTION - MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme des distinctions honorifiques du Lieutenant-gouverneur du Québec a pour objet la reconnaissance de l'engagement, de la détermination et du dépassement de soi de Québécoises et Québécois qui ont ou ont eu une influence positive au sein de leur communauté ou de la nation québécoise;

**CONSIDÉRANT QUE** les récipiendaires de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés exercent ou ont exercé, par leur action bénévole ayant commencé ou s'étant poursuivie au-delà de l'âge de 64 ans, un rayonnement tangible dans leur communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu désire souligner l'implication de Mme Venise Bérubé, implication si importante au dynamisme de notre communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Venise Bérubé a consacré son temps et la richesse de son expérience pour assurer la qualité de vie et le développement de la population juvénile de Saint-Jean-de-Dieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal de Saint-Jean-de-Dieu dépose la candidature de Mme Venise Bérubé pour la médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-01-013

**RÉSOLUTION - ACQUISITION D'UNE SURFACEUSE TRACTÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu désire faire l'acquisition d'une surfaceuse tractée en remplacement de l'actuelle surfaceuse âgée de 20 ans affligée de bris répétitifs;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du responsable du Service des Loisirs ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Jean-Claude Caron  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu autorise l'acquisition d'une surfaceuse tractée usagée de marque Olympia 500 auprès de M. Éric Cousineau au prix de 6 500 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-01-014

**RÉSOLUTION -DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT  
COMME REPRÉSENTANT AUTORISÉ ET RESPONSABLE DES SERVICES  
ÉLECTRONIQUES AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** le départ de monsieur Normand Morency à titre de trésorier;

**CONSIDÉRANT QUE** celui-ci agissait à titre de Représentant autorisé et responsable des services électroniques auprès de Revenu Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu par la résolution n° 2019-08-137 a procédé à l'embauche d'un secrétaire-trésorier adjoint en la personne de Monsieur Marc Morin;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu doit avoir un représentant autorisé à communiquer avec Revenu Québec pour divers volets financiers et fiscaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu doit avoir un responsable des services électroniques de Revenu Québec pour gérer les droits d'accès des utilisateurs de la municipalité pour les services électroniques du gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**DE DÉSIGNER** le secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Marc Morin, à titre de représentant autorisé et de responsable des services électroniques auprès de Revenu Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-01-015

**RÉSOLUTION -DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT  
COMME ADMINISTRATEUR PRINCIPAL POUR LES TRANSACTIONS  
PAR ACCÈS D**

**CONSIDÉRANT** le départ de monsieur Normand Morency à titre de trésorier;

**CONSIDÉRANT QUE** celui-ci agissait à titre d'administrateur principal pour gérer les affaires bancaires de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu sur le site web AccèsD Affaires de Desjardins;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu par la résolution n° 2019-08-137 a procédé à l'embauche d'un secrétaire-trésorier adjoint en la personne de Monsieur Marc Morin;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu doit avoir un administrateur principal pour gérer les affaires bancaires de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu sur le site web AccèsD Affaires de Desjardins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**DE DÉSIGNER** le secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Marc Morin, à titre d'administrateur principal des comptes bancaires de la municipalité sur le site Web AccèsD Affaires de Desjardins.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-01-016

**RÉSOLUTION - MODIFICATION DE SIGNATAIRES POUR LES  
CHÈQUES BANCAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 203, du Code municipal prévoit que tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le secrétaire-trésorier, en cas d'absence, par son adjoint;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Normand Morency a remis sa démission au poste de trésorier;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu par la résolution n° 2019-08-137 a procédé à l'embauche d'un secrétaire-trésorier adjoint en la personne de Monsieur Marc Morin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu autorise la nomination de monsieur Marc Morin comme signataire des chèques, des effets bancaires et tout autre document y reliés en remplacement de monsieur Normand Morency. Les signataires sont donc le maire, monsieur Alain Bélanger ou le conseiller monsieur Frédéric Bastille, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Daniel Dufour ou le secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Marc Morin à signer les chèques, les effets bancaires et tous autres documents y reliés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-01-017

**RÉSOLUTION - DÉTENTEURS DE LA CARTE VISA CORPORATIVE**

**CONSIDÉRANT QUE** le trésorier, monsieur Normand Morency, a quitté ses fonctions le 31 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Marc Morin a été nommé au poste de secrétaire-trésorier adjoint ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de détenir une carte de crédit Desjardins incluant le pouvoir de renouvellement à l'échéance et de remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la Fédération) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes identifiées ci-après sont autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des cartes émises, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents :

**DE NOMMER** monsieur Daniel Dufour, directeur général de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu et monsieur Marc Morin, secrétaire-trésorier adjoint, détenteurs de la Carte Visa corporative ;

**D'ANNULER** la Carte VISA détenue par l'ancien trésorier, monsieur Normand Morency;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-01-018

**RÉSOLUTION - SIGNATAIRE AUTORISÉ - FORMULAIRE DE SINISTRES NO 2F**

**CONSIDÉRANT QUE** la signature de divers formulaires relatifs aux sinistres doit être approuvée par résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu autorise M. Daniel Dufour, directeur général, à signer le formulaire no 2F (demande d'indemnité) établissant une indemnité de 42 693.75 \$ pour la perte totale du camion Sterling.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



**2019-01-019**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la séance soit levée. Il est 20h35.

---

Alain Bélanger,  
Maire

---

Daniel Dufour,  
Directeur général